

États financiers de

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

31 mars 2012

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6-11
Annexes	12-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de
l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT), qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samsou Belair
Deloitte & Touche membre

Le 4 juin 2012

¹ CPA auditeur, CA permis n° A118014

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subventions du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) :				
- Fonctionnement	712 010	-	712 010	747 850
- Semaine nationale de la sensibilisation aux victimes d'actes criminels (annexe 2)	5 000	-	5 000	-
- Projet mieux comprendre le monde autochtone (annexe 2)	24 006	-	24 006	-
Contributions pénales	26 971	-	26 971	19 853
Dons	5 919	-	5 919	3 060
Intérêts et autres	192	-	192	62
Cotisations des membres	85	-	85	85
	774 183	-	774 183	770 910
CHARGES				
Dépenses de fonctionnement (annexe 1)	792 470	12 519	804 989	727 027
Projet spécial : Semaine nationale de la sensibilisation d'actes criminels (annexe 2)	4 813	-	4 813	-
Projet spécial : Mieux comprendre le monde autochtone (annexe 2)	24 006	-	24 006	-
	821 289	12 519	833 808	727 027
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(47 106)	(12 519)	(59 625)	43 883

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds affecté de contributions pénales	Fonds des immobilisations	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	144 392	-	24 541	168 933	125 050
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(47 106)	-	(12 519)	(59 625)	43 883
	97 286	-	12 022	109 308	168 933
VIREMENT INTERFONDS - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(5 777)	-	5 777	-	-
VIREMENT AU FONDS DE CONTRIBUTIONS PÉNALES	(20 000)	20 000	-	-	-
	(25 777)	20 000	5 777	-	-
SOLDE À LA FIN	71 509	20 000	17 799	109 308	168 933

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Bilan

au 31 mars 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds affecté de contributions pénales	Fonds des immobilisations	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	183 290	-	-	183 290	187 443
Placements temporaires, 0,50 % à 0,60 %, échéant entre avril et mai 2012	20 000	-	-	20 000	20 000
Débiteurs	8 488	-	-	8 488	57 458
Créances interfonds	-	20 000	-	20 000	-
	211 778	20 000	-	231 778	264 901
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (note 3)					
	-	-	17 799	17 799	24 541
	211 778	20 000	17 799	249 577	289 442
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et charges à payer	104 275	-	-	104 275	80 509
Créances interfonds	20 000	-	-	20 000	-
Subventions perçues d'avance (note 4)	15 994	-	-	15 994	40 000
	140 269	-	-	140 269	120 509
ACTIFS NETS	71 509	20 000	17 799	109 308	168 933
	211 778	20 000	17 799	249 577	289 442

AU NOM DU CONSEIL

 , administrateur

 , administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La corporation est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La corporation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La corporation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la corporation en matière de prestation de services et d'exploitation.

Le fonds affecté de contributions pénales présente les montants conservés pour les activités spéciales dont le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) peut réserver des sommes selon les modalités établies par le BAVAC.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations.

Constatation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur dans le fonds des immobilisations à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative selon les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Les subventions reçues spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

